



MARCHIENNES
Ville de toutes les passions

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 059-215903758-20240404-2024_DM_906-AR

Pour le Maire et par délégation,
Madame Stéphanie MACZUHA
Directrice Générale des Services

**Décision de Monsieur MARTINEZ Laurent 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire par
délégation du Conseil Municipal N° 2024 – 04 - DECISION**

Objet : Décision de changement de lieu de réunion de la séance du Conseil Municipal du 05 mars 2024 dans la Salle des Fêtes de Marchiennes pour l'élection du Maire et des adjoints

Monsieur Laurent MARTINEZ, 1^{er} adjoint faisant fonction de Maire de Marchiennes,

Vu l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 04 – 2020 du 23 mai 2020 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'accueillir le public dans de parfaites conditions de sécurité,

Considérant qu'il y a lieu d'accueillir le public dans des conditions d'accessibilité optimales et de permettre d'assurer la publicité de la séance,

Considérant que la Salle des Fêtes de Marchiennes offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour la tenue de la séance du Conseil Municipal du 05 mars 2024 et ne contrevient pas au principe de neutralité,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de changer exceptionnellement le lieu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2024 dans la Salle des Fêtes de Marchiennes afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai.

Fait à Marchiennes, le 23 février 2024

Le 1^{er} Adjoint faisant fonction de Maire,

Laurent MARTINEZ



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES
Téléphone : 03 27 94 45 00 - Fax 03 27 94 45 18/01
secretariat@marchiennes.fr